

Le 10 avril 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 10 avril 2018 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

- Monsieur Michel Bourdeau, maire

- Madame Nathalie Perreault, conseillère
- Monsieur Julien Leclerc, conseiller
- Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
- Madame Audrey Dépault, conseillère
- Monsieur Jimmy Robert, conseiller
- Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTE

Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

ABSENT

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier

2018-04-041 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 10 avril 2018 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2018-04-042 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 10 avril 2018 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL

Le 10 avril 2018

6.1	POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR ACTIVITÉS PHYSIQUES DES AÎNÉS / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2017-03-040
6.2	TRAVAUX DE CONSTRUCTION / TUNNEL PIÉTONNIER ET CYCLISTE SOUTERRAIN / DEMANDE
7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 637-3 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NUMÉRO 637 – RMH 330
7.1.2	PRÉSENTATION DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 647 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 787 356 \$ ET UN EMPRUNT DE 787 356 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC SUR LE 3E BOULEVARD, ENTRE LA 7E AVENUE ET 9E AVENUE, SUR LE 3E BOULEVARD, ENTRE LA 9E AVENUE ET L'EXTRÉMITÉ EST DE LA RUE (BF 69) ET SUR LE 4E BOULEVARD, ENTRE LA 5E AVENUE ET 7E AVENUE
7.1.3	AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 647 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 787 356 \$ ET UN EMPRUNT DE 787 356 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC SUR LE 3E BOULEVARD, ENTRE LA 7E AVENUE ET 9E AVENUE, SUR LE 3E BOULEVARD, ENTRE LA 9E AVENUE ET L'EXTRÉMITÉ EST DE LA RUE (BF 69) ET SUR LE 4E BOULEVARD, ENTRE LA 5E AVENUE ET 7E AVENUE
7.1.4	ENTENTE DE SERVICES / ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE PRÉVENTION SELON LES ÉLÉMENTS DU PLAN D'ACTION SST / SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC. / AUTORISATION DE SIGNATURE
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	PROGRAMME TECQ 2014-2018 / PROGRAMMATION DES TRAVAUX
7.3	RESSOURCES HUMAINES
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
8.1	ACQUISITION ÉQUIPEMENT INCENDIE / AUTORISATION DE DÉPENSE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

**2018-04-043 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
13 MARS 2018**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018 sans
modification.

ADOPTÉE

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À
L'ORDRE DU JOUR**

2018-04-044 **6.1** **POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR ACTIVITÉS PHYSIQUES DES AÎNÉS / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2017-03-040**

CONSIDÉRANT la résolution 2017-03-040 adoptant la Politique d'aide financière pour activités physiques des aînés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'en modifier le contenu;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE l'article 1.6 de cette politique soit remplacé par le suivant :

« 1.6 L'activité pratiquée est une activité physique reconnue, c'est-à-dire toute activité qui contribue au maintien ou au développement de l'endurance cardiorespiratoire, de la force musculaire, de l'endurance musculaire, de l'équilibre physique ou de la souplesse. »;

QUE l'article 3 de cette politique soit abrogé.

ADOPTÉE

2018-04-045 **6.2** **TRAVAUX DE CONSTRUCTION / TUNNEL PIÉTONNIER ET CYCLISTE SOUTERRAIN / DEMANDE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Terrasse-Vaudreuil est enclavée et que l'accès via la 3^e Avenue est fréquemment bloqué par des convois de train de marchandise qui transitent sur les voies tant du CN que du CP et que cet état de fait pose un problème relativement sérieux aux résidents de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une sortie d'urgence est nécessaire pour assurer la sécurité des citoyens et que la construction d'un tunnel piétonnier et cycliste souterrain permettrait de relier la municipalité de Terrasse-Vaudreuil à l'autoroute 20 et à la ville de Pincourt;

CONSIDÉRANT QUE ce lien piétonnier souterrain constituerait également un passage sécuritaire pour les usagers du train vers les quais;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

DE DEMANDER à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols et au député de Vaudreuil-Soulanges, monsieur Peter Schiefke, leur aide à la réalisation de la construction d'un tunnel piétonnier et cycliste, sous les voies ferrées du Canadien National CN et du Canadien Pacifique CP;

DE DEMANDER à la Ville de Pincourt une résolution d'appui à cet effet;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Raymond Bachant, directeur général du Réseau de transport métropolitain ainsi qu'à toutes les instances connexes susceptibles d'intercéder en notre faveur.

ADOPTÉE

2018-04-046 **7.1.1** **ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 637-3 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT - RMH 330**

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

QUE soit adopté le Règlement numéro 637-3 intitulé :

« Règlement modifiant le règlement numéro 637 - Règlement relatif au stationnement
– RMH 330 ».

ADOPTÉE

2018-04-047 **7.1.2** **PRÉSENTATION DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 647 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 787 356 \$ ET UN EMPRUNT DE 787 356 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC SUR LE 3E BOULEVARD, ENTRE LA 7E AVENUE ET 9E AVENUE, SUR LE 3E BOULEVARD, ENTRE LA 9E AVENUE ET L'EXTREMITÉ EST DE LA RUE (BF 69) ET SUR LE 4E BOULEVARD, ENTRE LA 5E AVENUE ET 7E AVENUE**

La conseillère madame Audrey Dépault présente le projet de règlement numéro 647 décrétant une dépense de 787 356 \$ et un emprunt de 787 356 \$ pour les travaux de réhabilitation d'aqueduc sur le 3^e Boulevard, entre la 7^e Avenue et 9^e Avenue, sur le 3^e Boulevard, entre la 9^e Avenue et l'extrémité est de la rue (BF 69) et sur le 4^e Boulevard, entre la 5^e Avenue et 7^e Avenue.

2018-04-048 **7.1.3** **AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 647 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 787 356 \$ ET UN EMPRUNT DE 787 356 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC SUR LE 3E BOULEVARD, ENTRE LA 7E AVENUE ET 9E AVENUE, SUR LE 3E BOULEVARD, ENTRE LA 9E AVENUE ET L'EXTREMITÉ EST DE LA RUE (BF 69) ET SUR LE 4E BOULEVARD, ENTRE LA 5E AVENUE ET 7E AVENUE**

La conseillère madame Audrey Dépault donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement décrétant une dépense de 787 356 \$ et un emprunt de 787 356 \$ pour les travaux de réhabilitation d'aqueduc sur le 3^e Boulevard, entre la 7^e Avenue et 9^e Avenue, sur le 3^e Boulevard, entre la 9^e Avenue et l'extrémité est de la rue (BF 69) et sur le 4^e Boulevard, entre la 5^e Avenue et 7^e Avenue.

2018-04-049 **7.1.4** **ENTENTE DE SERVICES / ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE PRÉVENTION SELON LES ÉLÉMENTS DU PLAN D'ACTION SST / SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC. / AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte l'offre de services présentée par la Société Mutuelle de Prévention inc. pour l'élaboration d'un programme de prévention selon les éléments du plan d'action SST, et ce, pour un montant forfaitaire de six mille sept cent quatre-vingt-sept dollars (6 787 \$), plus les taxes applicables;

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité l'entente de services à intervenir entre la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et la Société Mutuelle de Prévention;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2018-04-050 7.2.1 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent trois mille cinq cent soixante-deux dollars et quatre-vingt-cinq cents (203 562,85 \$).

ADOPTÉE

2018-04-051 7.2.2 PROGRAMME TECQ 2014-2018 / PROGRAMMATION DES TRAVAUX

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à vingt-huit dollars (28 \$) par habitant par année, soit un total de cent quarante dollars (140 \$) par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

2018-04-052 8.1 ACQUISITION ÉQUIPEMENT INCENDIE / AUTORISATION DE DÉPENSE

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise une dépense de 12 515 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat d'équipement incendie suivant :

- (25) parties faciales;
- (4) trousse de lunette pour partie faciale;
- (2) cylindres;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix (10) ans à partir de 2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2018-04-053 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 10 avril 2018 à 19 h 59.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière